

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 21 janvier 2019

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Statistiques productions bovines - ASRA 2017
N/dossier : 18I052CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès qui m'a été transmise par le Centre de services de l'Assomption le 17 janvier dernier à l'égard de l'obtention du nombre de clients assurés et les unités assurées aux produits Bouvillons et bovins d'abattage (BOU), Veaux d'embouche (VEE) et Veaux de grain (VGR) pour l'année d'assurance 2017 ainsi que Veaux de lait (VLA) de l'année d'assurance 2015.

En ce qui concerne l'année d'assurance 2017, voici les renseignements requis :

Produits	Nombre de clients assurés	Unités assurées Kg	Unités assurées Têtes
VEE Femelles Descendants (poids)	57	699 613	3 191,2
BOU	11	1 840 789	
VGR	4		2 307

Quant au produit VLA-2015, il appert qu'en raison du nombre restreint de clients assurés à ce produit pour l'année d'assurance 2015, La Financière agricole ne peut vous communiquer l'information demandée. En effet, en divulguant cette information, vous seriez en mesure d'identifier la personne concernée. Or, en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ces renseignements personnels sont confidentiels et peuvent être communiqués que si la personne concernée par ces renseignements consent à leurs divulgations.

... 2

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis QC G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,


Christine Massé

CM/sg

p. j.